Exporté le 11 juin 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision | Générale | colonial

Décision n° 72-704/SG/ESJ portant organisation du Certificat d'études primaires et des examens d'entrée dans les établissements d'enseignement du premier degré et d'enseignement technique session 1972.

n° 72-704/SG/ESJ

Ministère
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Date de publication
5 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les épreuves de l'examen du Certificat d'études primaires se dérouleront aux dates suivantes : Epreuves de la première série le mardi 23 mai 1972, à partir de 6 h 50; Epreuves de la deuxième série le mercredi 24 mai 1972, à partir de 7 heures, dans les centres désignés ci-après : Djibouti : Ecole du boulevard de la République ; Ecole de la Zone portuaire Sud ; Ecole du Stade ; Ecole de la Plaine. ALI-SABIEH : Ecole publique. DIKHIL : Ecole publique. OBOCK : Ecole publique. TADJOURAH : Ecole publique.

Art. 2

L'horaire des épreuves sera communiqué par note de service du Chef du Service de l'Enseignement du Primaire. Les directeurs de chacune des écoles choisies comme centre sont responsables de l'organisation matérielle de l'examen dans leur école.